AR Prefecture
006-210600250-20261019-2026_094-DE
Reçu le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026

LE BROC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/10/2026

N° 2026-094

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	14

Vote pour	14
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur Philippe HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **le 14/10/2026**

PRÉSENTS : **Mmes et MM. AIME-LEWIS – BERENGER – BERNARD BIZET – BUCARO – DALIBARD – GARDENQ – HEURA – PIROUD – RICHARD – SALINE – SION – SNITSELAAR – YACOUB**

ABSENT : **M. AUDIBERT**

Secrétaire de séance : **M. BUCARO**

FONCIER
REGULARISATION FONCIERE ROUTE DE LA REDOUTE – B 1208

Le Maire,

Rappelle qu'en 2016, la commune avait initiée la régularisation de la cession par les propriétaires de la parcelle B 1208 sis lieudit « La Redoute » de l'emprise de la Route de la Redoute pour une superficie de 60 m² à la commune.

Rappelle également qu'un document d'arpentage a été signé le 15/01/2020.

Informe que pour finaliser la procédure de cession à l'euro symbolique non recouvrable, un acte administratif doit être conclu entre les parties.

Le conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré

APPROUVE la régularisation de l'emprise de la route de la Redoute pour une superficie de 60 m2 issus de la parcelle B 1208, appartenant à Mme GIOVANNOTTI.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte administratif et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette régularisation.

DESIGNE le 1er adjoint au maire, afin de signer au nom de la Commune du Broc, l'acte administratif dans le cadre de cette acquisition.

PRECISE que l'ensemble des frais relatifs à cette procédure seront pris en charge par la Commune.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

MAIRIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
06510 LE BROC

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355